



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02337

Numéro SIREN : 829 358 696

Nom ou dénomination : AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2017 sous le numéro de dépôt 10200

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Pascal Fouque

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

Bernard Sabathier

AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

5 rue Lafayette

330000 BORDEAUX

RCS : BORDEAUX 829 358 696

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 26 MAI 2017

sous le N° 10200

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS
LE CADRE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

Décision du Président du 6 juin 2017

AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
5 rue Lafayette
330000 BORDEAUX

RCS : BORDEAUX 829 358 696

RAPPORT DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Décision du Président du 6 juin 2017

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par décision de votre associé unique en date du 11 mai 2017, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations ordinaires qui vous est proposée :

- Votre société souhaite procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'UN MILLION d'euros (1 000 000 €), représenté par CINQUANTE (50) obligations ordinaires nominatives d'une valeur nominale de VINGT MILLE (20 000 €) chacune, émises au pair.

L'état de l'actif et du passif de la société au 12 mai 2017, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par votre Président. Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est décidée par le Président. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Montauban, le 19 mai 2016

SODECAL AUDIT


Anne Laure DESTRUEL
Commissaire aux apports
Co-gérante